

042\_SD\_GR\_Keh06\_NQ\_In Ehlen : En vertu de l'Article 11 du Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général, le PAP « In Ehlen » réf. 18347/42C, approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 28/11/2018 et réalisé par le bureau Schroeder et Associés, se substitue au contenu du Schéma Directeur.